

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Certu

Département Voirie, Espace Public

Lyon, le 16 décembre 2011

Le Directeur du CERTU

à

Monsieur le Directeur du Bureau d'Enquêtes
sur les Accidents de Transports Terrestres
Tour Voltaire
92055 LA DEFENSE Cedex

Référence : DB/SC/D11-749

Vos réf. : votre courrier du 12 mai 2011 transmettant le rapport

Affaire suivie par : Dominique BERTRAND

dominique-g.bertrand@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 04.72.74.58.48 – Fax : 04.72.74.59.60

Objet : Rapport d'enquête technique sur la collision survenue le 27 avril 2010 entre un tramway
et un véhicule léger sur la commune d'Orvault (44)

Par courrier en date du 12 mai dernier, vous m'avez transmis le rapport concluant l'enquête technique menée par votre service sur l'accident survenu le 27 avril 2010 à Orvault (44) entre un tramway et une voiture particulière.

Il contient notamment une recommandation à l'attention conjointe de la DSCR et du Certu (R2, relative à l'évaluation comparative des signaux d'arrêt utilisables pour gérer les conflits avec le tramway). Par rapport à celle-ci, je vous confirme que mes services ont engagé sur commande de la DSCR une réflexion sur le sujet, avec le concours de CETE et en liaison étroite avec le STRMTG.

Celle-ci est menée dans le cadre d'un Groupe de travail partenarial associant notamment les gestionnaires de voirie, les autorités organisatrices de transport et les exploitants.

Comme je vous l'exposais dans mon courrier du 6 avril dernier consécutif à la transmission du projet de rapport, cette démarche est fondée sur une analyse fine de tous les retours d'expérience disponibles en la matière.

Une première restitution de ce travail a été présentée lors d'une réunion à la DSCR en octobre dernier ; au vu des résultats certaines investigations complémentaires ont été demandées en terme de retours d'expérience. Ceci sera complété par une exploitation particulière de la base de données accidents tramway gérée par le STRMTG, faisant la part des choses entre l'incidence de la signalisation, celle de la configuration géométrique des intersections et celle de leur contexte.

A partir de ces éléments, il est envisagé de présenter courant 2012 à la DSCR un rapport plus complet avec des propositions concrètes concernant les signaux d'arrêt à utiliser pour gérer les conflits entre tramways et tiers.

Le Directeur du CERTU

Jean-Louis HELARY

